

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 28 juin 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 28 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 22 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M.PRUVOST Philippe,
M. BROUTELE Philippe, procuration à M. MAHIEU Philippe,
M.DELABRE Aimé, procuration à M.VANECLOO Serge,
Mme DERONNE Véronique, procuration à M.BODART Michel,
Mme EVRARD Monique, procuration à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,
M.FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M.THOREZ Jean-Claude,
M.SÉRÉ Soarey, procuration à M.DUYCK Joël.

Secrétaire de séance :

M.MOUQUET Denis

Délibération n°2022D124 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention aux TPE en développement – SARL Chaleur et Confort sur la commune de Lestrem.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu, la délibération 2022D029 du 24 février 2022 actant la refonte du dispositif d'aide financière destinée aux TPE en développement sur le territoire de la CCFL ;

Vu, l'accord du Conseil Régional en date du 19 mai 2022 ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SARL Chaleur et Confort créée en 2012 par Monsieur Geoffrey CREPEAU et Madame Céline ACQUART. Cette société est spécialisée dans la vente et la pose de poêles à granulés et bois et de ballons thermodynamiques. Son siège est situé au 550 Chemin du Halage sur la commune de Lestrem.

Les données chiffrées de l'entreprise proposent les éléments suivants :

	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	525 642.42 €	607 070.69 €	928 397.53 €
Résultat	14 211.26 €	26 139.72 €	37 755.61 €

Suite à une forte demande, la SARL Chaleur et Confort doit renforcer ses équipes et va ouvrir un point de vente en septembre 2022 au 194 rue du Général de Gaulle sur la commune de Lestrem. Ce surcroît d'activité va permettre de créer 2 embauches en CDI temps plein en juin et en décembre de cette année. Passant ainsi d'un effectif de 7 à 9 salariés.

Avec une subvention aux TPE en développement fixée à 3 000€ par CDI temps plein créé et avec un plafond de 9 000€, la subvention à la SARL Chaleur et Confort pourrait être de 6 000€.

Ces 2 x 3 000€ seraient versés après réception du dossier complet de chacun des deux salariés et à réception de la fiche de paye du 6^{ème} mois de l'embauche.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 6 000 € maximum à la SARL CHALEUR ET CONFORT (en 2 fois 3 000€),
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la Sarl CHALEUR ET CONFORT et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

